



Examen Professionnel Pour Cabin Crew Members

Publication pour l'année 2019:

A Sont admis à l'examen uniquement: (art. 3.31 du règlement de l'examen):

- les personnes majeures et capables de jugement;
- possédant un certificat fédéral de capacité ou équivalent;
- travaillant au moment de l'examen comme Cabin Crew Member depuis plus de deux ans;
- possédant au moment de l'inscription une qualification reconnue en "procédures d'urgence et équipement d'urgence", comme l'exige l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) ou une équivalence exigée par les autorités étrangères.

Les candidats s'engagent à nous faire parvenir ces documents en temps voulu.

B L'examen se déroule sur deux jours aux dates suivantes et à proximité de l'aéroport de Zürich-Kloten:

	Printemps :	Automne :
Le 1 ^{er} jour, les écrits:	05 mars 2019	18 octobre 2019
Le 2 ^{ème} jour, la pratique / les oraux*:	08-12 avril 2019	11-15 novembre 2019

* Les candidats seront répartis par le secrétariat SOBFA pour la date du deuxième jour d'examen (des changements de dernière minute sont possibles).

C L'examen a lieu seulement si au minimum 36 candidats remplissent les conditions d'admission à l'examen (art. 4.12 du règlement de l'examen).

D Les directives peuvent être téléchargées dans les 3 langues de l'examen sous www.sobfa.ch ou peuvent être obtenues à l'adresse suivante contre un dépôt:

Schweizerische Organisation
Berufsprüfungen Flight Attendants SOBFA
Dorfstr. 29a
8302 Kloten

Tel. 043 255 57 97
sobfa@kapers.ch
www.sobfa.ch

- E Les coûts de l'examen sont de CHF 1'500.- + CHF 50.-** (pour le brevet fédéral). Le montant de CHF 1'550.- doit être payé lorsque le candidat reçoit son admission à l'examen (art. 3.41 du règlement).
- F Il est nécessaire de demander un mot de passe préalablement à l'inscription, qui s'effectue en partie par voie électronique.**
Informations sur www.sobfa.ch > Mot de Passe
- G L'inscription à l'examen est indépendante des différents programmes de préparation des compagnies concernées et doit être soumise à la SOBFA.**
- H Date limite d'inscription:** l'inscription électronique, les pièces jointes ainsi que les documents et certificats (selon l'art. A) doivent être parvenus au secrétariat de l'examen le:
05 novembre 2018 pour l'examen en mars 2019
18 juin 2019 pour l'examen en octobre 2019
- Le nombre de participants est limité.
Les inscriptions sont prises en compte chronologiquement.
- I Le secrétariat SOBFA coordonne la dispense de travail pour les dates de l'examen avec l'employeur.**

Remarque pour les candidats répétant l'examen:

Le règlement de l'examen, édition 2008, est en cours de révision. L'examen dans sa forme actuelle sera probablement proposé pour la dernière fois en 2019.